

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2019- 252 bis

Publié le 22 août 2019

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Décision n° 754/2019 en date du 21 août 2019 portant subdélégation de signature du DIRMer aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales



PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

LE HAVRE, le 21 août 2019

DECISION Nº 754/2019

<u>Objet</u>: Décision portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2019 du préfet de la région Hauts-de-France donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

DECIDE

Article 1er: La délégation de signature conférée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

M. Alexandre ELY. directeur interrégional adjoint de la mer. M. Sébastien ROUX. adjoint au directeur interrégional de la mer, M. Xavier MARILL,

chef de la mission de coordination des politiques publiques

de la mer et du littoral.

M. Emmanuel HEMERY. secrétaire général,

M. Xavier DESMOULINS. chef du service contrôle des activités maritimes, chef du service régulation des activités et des emplois Mme Muriel ROUYER,

M. Fabien LEGALLOUDEC, chef de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer.

Article 2: La décision n°509 /2019 du 23 mai 2019 est abrogée.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat de la région Hauts-de-France.

> Pour le Préfet, et par délégation Le directeur interrégional

> > Jean-Marie COUPU

Collection des Décisions Ampliations: SGAR HAUTS-DE-FRANCE MM. ELY - ROUX - MARILL - HEMERY -**DESMOULINS - LEGALLOUDEC** Mme ROUYER dossier Ts services DIRMer